

# CHARTRE D'INCLUSION BANCAIRE ET DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT : L'HOMOLOGATION

**Category:** [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#)

**Tag:** [Tableau d'honneur](#)



## Un arrêté paru au JO du 13 novembre 2014 va modifier la relation avec les banques.

L'arrêté publié introduit une charte qui a maintenant une valeur légale et qui doit entrer en vigueur au plus tard le 14 novembre 2015. Nous publions un article de CBANQUE qui résume les principales mesures.

[Comment les banques vont devoir vous aider à boucler vos fins de mois](#)

Comme vous pourrez le constater, les mesures sont importantes pour les consommateurs. Le document lui même est difficile à trouver... L'AFECEI, signataire de cette charte, regroupe les établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de monnaie électronique, établissements de paiement, entreprises d'investissement, entreprises de marché et chambres de compensation.

La liste de ses membres est consultable sur son site :

[L'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement](#)

Mais le document n'y est pas publié. Dès que nous l'aurons en notre possession, il sera publié sur cette page.

